

Un projet d'économie circulaire ? Demandez une aide !

Un projet local, à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou d'un immeuble ? Proposez un projet associatif ou citoyen pour booster l'économie circulaire sur le territoire, vous pouvez être soutenu et financé par le Pays Voironnais jusqu'à 500€ par projet !

Une aide, pour quels types de projets ?

Les projets déposés, via un formulaire dédié, doivent entrer dans l'une ou plusieurs des catégories ci-dessous et concerner l'une des 31 communes du Pays Voironnais :

Sensibiliser & Encourager (organisation de portes ouvertes d'un jardin partagé, créer un événement autour d'une zone de gratuité...)

- Favoriser la consommation de proximité pour réduire les emballages (mise en lien de producteurs locaux avec un groupement d'acheteurs et proposer des contenants réutilisables...)
- Favoriser les achats durables et responsables (lots des kermesses des écoles, ...)
- Mutualiser des équipements utiles (Acquérir un stock de matériel de bricolage, jardinage, à partager à l'échelle de son voisinage...).
- Allonger la durée de vie des objets (Organiser un troc d'objets (vêtements, jouets...) pour favoriser le réemploi et l'échange plutôt que de jeter ; proposer un atelier pour apprendre à réparer ensemble (vélos, appareils électriques...)
- Valoriser sur place les biodéchets (Installer un poulailler pour réduire les déchets alimentaires ; organiser des séances collectives de cuisine à partir d'invendus...)

Qui peut en bénéficier ?

Les structures publiques (école, centre social, communes, crèches...), les associations à but non lucratif (protection de l'environnement, éducation populaire, culturelle, artistique, sportive...), les collectifs citoyens (a minima 2 habitants) du territoire.

Pour en savoir plus, télécharger le dossier, rendez-vous sur www.paysvoironnais.com rubrique déchets. Les projets doivent être déposés dès que possible et impérativement avant le 31 octobre 2025. Un comité d'attribution se réunira chaque trimestre pour recevoir les porteurs de projet et délibérer suivant plusieurs critères : réponse à un enjeu local d'économie circulaire, caractère collectif du projet et bénéfices apportés aux habitants, innovation et moyen de valorisation.

Devenez référent de site ou guide composteur

Vous avez en projet d'installer un site de compostage au pied de votre immeuble, dans votre quartier ou dans un établissement ? Vous aimez jardiner, composter, apprendre et partager ? Vous souhaitez vous investir dans un projet local et collectif ?

Devenez référent de site ou guide composteur et rejoignez le réseau du Pays Voironnais en participant aux formations proposées au Centre technique du Pays Voironnais à Coublevie.

> Référents de site

- Compostage partagé : samedi 15 mars 2025 de 9h à 17h.

- Compostage autonome en établissement (en 2 demi-journées) : vendredi 28 mars et vendredi 4 avril 2025 de 14h à 17h30.

> Guide Composteur : les 24 mai de 9h à 17h et les 3 juin et 10 juin de 18h à 21h30.

Pour obtenir le titre de guide composteur, il est nécessaire de suivre les modules durant ces 3 dates, ainsi qu'une spécialisation.

Plus d'informations sur <https://www.paysvoironnais.com/les-services/dechets/aides-et-accompagnements/devenir-guide-composteur-ou-referent-de-site/> ou franck.lauer@paysvoironnais.com

Les ateliers zéro déchet du Pays Voironnais

Les couches lavables, cap ou pas cap ?

Vous souhaitez vous lancer dans les couches lavables mais vous hésitez à sauter le pas ? Des milliers de questions vous trottent dans la tête ? Choix des modèles, budget d'investissement et comparatif aux couches conventionnelles, ressentis de l'enfant, temps alloué au nettoyage,...

Installez vous confortablement chez vous devant votre écran et participez à un atelier en visioconférence ! Au programme : bonnes pratiques, difficultés récurrentes, bons conseils... L'occasion d'échanger avec d'autres participants ! Vous pourrez également réserver un kit d'essai pour quelques semaines et tester différents modèles avant de vous lancer !

Rendez-vous le 17 février de 18h à 20h en visioconférence.

Inscription gratuite à zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique agenda.

Initiez-vous au lombricompostage !

Composter les déchets à la maison où lorsque l'on a peu de place, c'est possible ... grâce au lombricompostage ! Le lombricompostage permet de transformer, grâce à des vers, les déchets de cuisine, telles que les épluchures, en lombricompost et de produire un engrais liquide.

Le Pays Voironnais vous propose une séance d'initiation à cette technique le mercredi 19 février ou le jeudi 17 mars à 17h30 au Site Écologique de La Buisse. Vous pourrez ensuite, si vous le souhaitez, vous procurer un lombricomposteur au tarif préférentiel de 25 euros.

Sur inscription : zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique agenda.

Confectionnez vos protections menstruelles

Cet atelier est l'occasion de repartir avec ses propres créations qui vous permettront d'avoir dans vos affaires du quotidien une solution économique à ces innombrables protections hygiéniques jetables ! Les culottes lavables s'utilisent pendant plusieurs années et vous protègent. Sans produit nocif pour la santé ou pour la planète, elles sont l'alternative parfaite.

Rendez-vous le jeudi 20 février de 18h à 21h à l'Espace Rosa Parks à Voreppe.

Inscription gratuite à zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique agenda.

Et si vous fabriquez vos produits ménagers ?

Terminé la panoplie de produits qui remplissent vos étagères... Fabriquez des produits nettoyants et désinfectants multiusages 100% naturel !

Économiques, efficaces et sans produit toxique, les essayer c'est les adopter !

Rendez-vous le mercredi 5 mars à 14h à La Ressourcerie de Tullins (Passiflore)

Inscription gratuite à zerodechet@paysvoironnais.com ou www.paysvoironnais.com rubrique agenda.